

# CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 avril 2018

**L'an deux mille dix-huit, le 13 avril, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean BOINET, Maire.**

**Date de la convocation :** le 6 avril 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15

**Conseillers présents :** Mesdames Janine AGIER, Jeanne-Marie AMOREIRA, Marie-Claude AVELINO, Mireille DURAND, Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, et Messieurs Gérard BRETTE, Jean-Paul BRETTE, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jean Claude TALBERT et Fernand ZANETTI,

**Conseillers absents excusés :** Madame Audrey PAREL (procuration à Jean BOINET) et Monsieur Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

**Désignation du secrétaire de séance :** Mme Sandrine LETOQUIN est désignée

**Approbation du compte rendu du Conseil municipal 2 février 2018 :**

Le compte-rendu, n'ayant pas généré d'observation, est adopté à l'unanimité.

## I) AFFAIRES FINANCIERES : Comptes administratifs 2017 et projets de budgets 2018

En préalable à la présentation des comptes, le Maire remercie Madame Jeanne AMOREIRA et Véronique DELORD du travail effectué pour la préparation du budget 2018.

### I - a ) Budget principal (Documents remis en séance)

#### *I.a - 1) En l'absence du Maire : Présentation des Compte administratif et de gestion 2017*

Madame AMOREIRA présente et commente le compte administratif 2017 géré par le Maire :

En section de fonctionnement il s'arrête à 656 279,56 € en dépenses et à 848 579.86 € en recettes ce qui laisse un résultat positif de + 192 300.30 €.

En section d'investissement il s'arrête à 243464.45 € en dépenses et à 220 029.72 € en recette ce qui donne un résultat négatif de - 23 434.73 €.

Madame AMOREIRA présente ensuite les résultats du compte de gestion assuré par la Trésorerie 'Egletons.

*Les élus prennent acte des résultats, constatent la parfaite correspondance entre le compte administratif et le compte de gestion et, à l'unanimité, ils donnent quitus au Maire et à la trésorerie pour leurs gestions respectives.*

#### *I.a - 2) Affectation des résultats*

Le Maire rappelle qu'un résultat négatif doit être couvert en priorité avant la décision d'affectation du solde restant. Le Conseil, à l'unanimité décide d'affecter le résultat 2017 à la section d'investissement.

#### *I.a - 3) Présentation et vote du budget principal 2018*

##### *- Proposition des taux*

Mme. AMOREIRA présente la proposition de la Commission des finances de conserver le principe de tenir compte de l'inflation pour décider des taux 2018 afin de rester globalement en valeur sur la même participation des Rosierois aux coûts des services et des équipements assurés par la commune.

Le Maire rappelle que l'imposition locale est calculé par la multiplication d'une base (déterminée par les services fiscaux) par le taux voté par la commune.

Sur ce principe, il est proposé un taux de 9.09 % pour la Taxe d'Habitation (TH), de 17.97 % pour la Taxe Foncière Bâtie (TFB) et 86.97% pour la Taxe Foncière non Bâtie (TFNB).

Le Maire rappelle que les taux de Rosiers d'Egletons restent encore sous la moyenne départementale des communes de même strate.

### ***- Proposition des tarifs communaux***

Mme AMOREIRA présente les propositions de la Commission des finances relatives aux tarifs des services assurés par la commune (Loyers, location de salles, garderie ...)

#### **Location salle communale :**

##### **Personnes privées résidentes dans la commune :**

Salle Polyvalente : - pour un repas 210,00 €

- pour un vin d'honneur 125,00 €

Durée d'utilisation limitée jusqu'à 22 heures

Salle communale de la Taulie

: - pour un anniversaire : 30,00 €

\*jeunes de moins de 12 ans

##### **Personnes privées non résidentes dans la commune :**

Salle Polyvalente : - pour un repas 350,00 €

- pour un vin d'honneur 200,00 €

Le principe de la non location de la cuisine aussi bien aux particuliers qu'aux associations compte tenu des règles de sécurité et d'hygiène de plus en plus contraignantes qui régissent les locaux de restauration scolaires est maintenu.

Le principe de la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente aux associations communales a été reconduit à 5 manifestations par an et de 1 manifestation par an pour les associations intercommunales.

En cas de demande de location par deux associations communales pour la même salle municipale et pour le même jour, priorité sera donnée à l'association qui aura utilisé la salle le moins souvent.

#### **Une caution sera exigée pour chaque location.**

- **Pour les particuliers** la caution sera équivalente au tarif de la location
- **Pour les associations** une caution d'un montant de 250 € renouvelable tous les 6 mois. Le chèque de caution sera exigé lors de la première location à compter de la date du 8 mai 2016. Au terme de la période de validité de 6 mois, il sera échangé contre un autre chèque du même montant si l'état de la salle a toujours été conforme à l'état dans lequel elle aura été mise à disposition.

Dans tous les cas, la caution pourra être affectée d'autorité par le Maire à des travaux de

nettoyage s'il juge que l'état de la salle le nécessite.

- Les utilisateurs de la salle devront s'engager à suivre les prescriptions contenues dans la convention et le règlement d'utilisation des salles municipales qui leur seront remises avant chaque location.

### **Prêt de tables et chaises hors salle polyvalente :**

Mise à disposition gratuite des tables et chaises de la Salle Polyvalente sous contrôle de l'autorité municipale.

En cas de mise hors d'usage du matériel prêté le remboursement demandé sera de :

56 € par table

24 € par chaise

*Le Conseil, à l'unanimité accepte les propositions de la commission de finances*

### **Cimetière communal :**

- Prix d'achat du mètre carré des concessions dans le nouveau cimetière à **30,00 €**.  
Location d'une case du colombarium comme suit :

1. pour une période de 15 ans : 300,00 € (trois cent euros)
2. pour une période de 30 ans : 500,00 € (cinq cent euros)  
( à la date de la location)
3. Dispersion des cendres : gratuit

*Le Conseil, à l'unanimité accepte les propositions de la commission de finances*

### **Tarifs garderie :**

- **0,70 €** par enfant pour le service du matin
- **1,10 €** par enfant pour le service du soir
- Gratuité du service à partir du 3<sup>ème</sup> enfant d'une même famille

*Le Conseil, à l'unanimité accepte les propositions de la commission de finances*

### **Loyers 2018 :**

Considérant les variations annuelles du nouvel indice de référence des loyers fournies par l'INSEE pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 les propositions sont les suivantes :

- 260.99 € (DEUX CENT SOIXANTE EUROS 99 CENTIMES), le loyer mensuel du logement de l'école actuellement loué à Mme Michelle ROPARS
- 371.07 € (TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE EUROS 07 CENTIMES) le loyer du logement occupé par Madame Michelle FORTIER.
- 333.61 € (TROIS CENT TRENTE TROIS EUROS 61 CENTIMES) le loyer du logement de l'ancienne Poste occupé par Monsieur Michel ESTRADÉ;
- 202.64 € (DEUX CENT DEUX EUROS 64 CENTIMES) le loyer de l'ancien Bureau de Poste occupé par Monsieur Nicolas BREUIL

*Le Conseil, à l'unanimité accepte les propositions de la commission de finances*

## ***Présentation et vote du budget principal***

Mme AMOREIRA, au vu de l'acceptation du Conseil des éléments constitutifs du budget qui viennent d'être présentés, présente et commente chapitre par chapitre le projet de budget 2018 préparé par la Commission des finances :

- En section de Fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 1 038 833 €.

*Le Maire fait remarquer - a titre d'exemple - que le montant de la participation de l'Etat (DGF 2018) est de 164 896 € et qu'elle était de 215 902 € en 2012.*

- En section d'Investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 1268 272 €.

Sur ce dernier point, le Maire rappelle les principaux investissements prévus pour 2017

- Tableau numérique pour l'école et second poste informatique pour la mairie

- Réfection des cloches de l'église et aménagement du puits face à la mairie

- Nouvelle salle d'activités associatives et sportive (1ere tranche)

- Prolongement de l'atelier municipal (garage)

- Achat d'une mini - pelle et/ ou camion-benne

- Trottoir du Masmonteil

- Sanitaires au terrain de pétanque

***Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'ensemble du budget principal 2018***

### **I. b - Budget d'assainissement**

#### ***I. b - 1: Compte administratif, compte de gestion 2017***

Mme. AMOREIRA, en l'absence du Maire, présente les comptes administratifs 2017 :

En section d'exploitation :

- En dépenses : 89 174.85 € et en recettes : 144 252.53 € ce qui laisse un excédent de 55 077.68 €

En section d'investissement :

- En dépenses : 65 957.31 € et en recettes : 65 644.35 € ce qui laisse un solde de négatif de - 312.96 €.

Mme AMOREIRA présente les comptes de gestion 2017 et elle fait remarquer la parfaite concordance avec les comptes administratifs

#### ***I. b - 2 : Affectation des résultats de la section de fonctionnement***

Il est proposé d'affecter en section d'investissement la totalité de l'excédent d'exploitation

***Le Conseil, à l'unanimité, valide cette proposition***

#### ***I. b - 3 : Redevances 2018***

Il est proposé de modifier le montant de la redevance voté en 2017 pour l'année 2018 à l'exception de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte domestique qui restera à 0,245 €.

Le montant de la redevance est donc fixé comme suit pour l'année 2018 :

1. Part fixe (destinée à couvrir tout ou partie les charges fixes du service) ..... 70 €  
00 HT

2. Part variable : 1 € 445 HT par mètre cube d'eau consommée dont :

- 1 € 200 HT au profit de la commune

- 0 € 245 HT au profit de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte domestique

3. Droit d'accès au réseau (payable qu'une seule fois) :

- 1000€ HT pour les nouveaux raccordés au réseaux déjà existants

- 350€00 HT pour les futurs raccordés du village d'Auchère au réseau d'assainissement collectif

#### ***I. b - 4 : Budget 2018***

Sur ces hypothèses, Mme AMOREIRA présente le budget d'assainissement 2018 soit:

- En section d'exploitation : il s'équilibre en recettes et en dépenses à 164 177€
- En section d'investissement : il s'équilibre en recettes et en dépenses à 114 870€.

***Sur l'ensemble de ces données, Le Conseil municipal, prend acte des comptes administratif et de gestion, donne quitus au Maire et au trésorier, et approuve, à l'unanimité, le budget du service assainissement 2018.***

#### **I. c - Budget annexe du "Lotissement de La Taulie"**

##### ***I.c - 1) En l'absence du Maire : Présentation des Compte administratif et de gestion 2017***

Le montant des dépenses et des recettes 2017 est de 79 455.46€ en fonctionnement soit un résultat à 0 €.

En investissement le montant des dépenses s'élève à 65 474.78€, le montant des recettes à 79 455.46€ soit un résultat positif de 13 980.78€

##### ***I.c - 2) Présentation et vote du budget annexe***

Mme AMOREIRA présente le projet de budget 2018 qui s'équilibre en dépenses / recettes à 65 475 € en fonctionnement et à 157 324 €. en investissement.

***Le Conseil municipal, prend acte des comptes administratif et de gestion, donne quitus au Maire et au trésorier, et approuve, à l'unanimité, le budget annexe 2018 du Lotissement dit de "La Taulie"***

*Le Maire et l'ensemble du Conseil remercie Madame DELORD et les élus membres de la Commission des travaux qui ont préparé les données relatives aux investissements et les élus membres de la Commission des finances qui ont tenu plusieurs réunions pour analyser et préparer ce budget 2018.*

## **II ) GESTION DU PERSONNEL**

### **II - a) Changement de grade**

Le Maire informe le Conseil que deux agents relèvent d'une promotion par changement de grade :

- Un adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe passe au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe au titre de la promotion interne.
- Un adjoint technique passe au grade d'Agent Territorial Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) de 2<sup>ème</sup> classe par voie de concours.

***Sur proposition du maire, le Conseil, à l'unanimité, décide :***

- ***de supprimer les postes correspondants aux fonctions anciennes***
- ***de créer les postes correspondants à la situation nouvelle***

***et charge de Maire de saisir la Commission technique Paritaire sur ces propositions.***

## **III ) AFFAIRES DIVERSES**

### ***III - a) Projet d'aliénation de deux chemins ruraux au lieudit "Les Chaux"***

Le Maire rappelle le "projet tomates" porté par la Communauté de communes. L'emprise du projet recouvre deux chemins ruraux qu'il convient de déclasser. Le premier est partiellement sur Rosiers d'Egletons et trouve sa continuité sur la commune de Moustier-Ventadour, le second a pratiquement disparu et son assiette est incluse en totalité sur les futurs terrains à aménager.

Le Maire propose de donner suite à la demande de la Communauté de communes et d'engager les deux procédures de déclassement.

M. Jean-Paul BRETTE souligne que le premier chemin est utilisé et que l'accès à sa continuité hors emprise doit être reconstitué.

***Le Conseil, à l'unanimité accepte le déclassement du chemin situé du côté d'Egletons sous réserve qu'un chemin de substitution soit créé avant travaux, ainsi que le déclassement sans réserve du chemin coté Lappleau et il charge le Maire d'engager les procédures de déclassement correspondantes.***

### ***III - b) Transfert de compétence "Ordures ménagères"***

Le Maire rappelle qu'en application de la Loi NOTRe, le service des ordures ménagères est intégré dans les compétences communautaires et que l'adhésions de la Communauté au SYTTOM 19 se substitue au SIRTOM de la région d'Egletons qui de ce fait est dissous.

Le Maire précise que la Conseil communautaire a approuvé cette adhésion par délibération en date du 12 février 2018 et que, en tant que Commune adhérente, il nous appartient pour la bonne règle de valider la démarche.

***Le Conseil, à l'unanimité, valide l'adhésion de la Communauté de communes de Ventadour, Egletons, Monédières au SYTTOM 19***

### ***III - c) Projet d'accès en sécurité au centre bourg***

Le Maire rappelle l'accord du Conseil pour réaliser une nouvelle route d'accès au centre bourg afin d'en améliorer la sécurité. Il rappelle que la commune est maintenant propriétaire des sols nécessaires.

Il présente l'étude de "Corrèze Ingénierie" dont les travaux (y compris la signalisation) sont estimés à 146 000 € H.T.

Le Maire propose d'engager l'opération dès maintenant afin de pouvoir établir les dossiers de financements pour le programme 2019 ce qui permettrait aussi d'achever cette opération avant la fin du mandat municipal prévu en mars 2020.

***Le Conseil, à l'unanimité décide d'engager l'opération de "mise en sécurité de l'accès au centre bourg" et charge le Maire d'établir les dossiers de financement correspondants.***

### ***III - d) Contrat de maintenance logiciel "ODYSSEE"***

Mme DELORD présente la proposition de "Odyssée Informatique" relatif à l'actualisation de nos logiciels nouveau logiciel paye, état civil, gestion du registre électoral ...). Ce contrat de maintenance vient en complément du contrat existant pour un montant de 1 141.20 € T.T.C. remise comprise.

***Le Conseil, à l'unanimité accepte le devis pour un montant de 1 141.20 € et autorise le Maire à signer Le contrat correspondant.***

### ***III - e) Accès aux riverains de l'ensemble HLM de la COPROD***

Le Maire expose les difficultés d'accès à une habitation riveraine de la voie de desserte de l'ensemble immobilier de la COPROD. Le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré Mme la Directrice de cet organisme HLM d'Ussel pour proposer un accès soit par servitude soit par rétrocession de la voie à la commune. Cette dernière proposition semble recevoir l'agrément de la COPROD.

Le Maire souligne que cette solution arrangerait la commune - qui en assure déjà l'entretien - pour l'accès aux parcelles riveraines et celles situées en bout de voie.

***Le Conseil à l'unanimité, valide la proposition d'une rétrocession et autorise le Maire à signer les actes correspondants.***

### ***III - f) Rythmes scolaires***

En suite au dernier Conseil municipal, le Maire informe les élus que le Conseil d'école a opté pour le maintien de l'organisation scolaire à 4 1/2 jours. La Communauté de communes en a donc été informée.

### ***III - g) Suivi des travaux***

#### ***- Salle associative***

- M. ZANETTI informe le Conseil que les travaux de maçonnerie sont achevés. La charpente devrait être posée dans la semaine du 16 au 20 avril

- M. TALBERT fait remarquer qu'il avait demandé à ce que le bâtiment soit déplacé afin de laisser plus de place au public lors des manifestations. Il semblerait que cette observation n'ait pas été prise en compte.

Le Maire répond que la remarque était pertinente en regard du premier projet et qu'il avait fait la commission à l'architecte mais qu'il sera facile de vérifier.

M. ZANETTI précise que la prochaine réunion de chantier aura lieu le lundi 16 avril et que le contrôle sera fait.

*Pour info après contrôle : L'architecte a confirmé que le bâtiment a bien été déplacé au maximum du possible pour préserver un passage coté nord aux fins d'entretien et de sécurité.*

*Le projet de février 2017 situait l'angle du bâtiment le plus près du stade à 2.36 m de la clôture. A ce jour, l'angle du bâtiment se situe à 5.00 m de l'avancée de la même clôture et à 9.40 m de la ligne initiale de référence*

#### ***- Signalétique du village d'Augère***

Mme. DURAND signale que les panneaux de limitation à 50 Kms / h n'ont pas été mis en place. M. BRETTE répond que les panneaux sont commandés et qu'ils seront installés dès leur réception.

#### ***- Entretien d'un terrain au Chacujoux***

Mme DURAND signale au Conseil que nos services entretiennent un petit terrain privé au lieudit "Le Chacujoux" ce qui est anormal et pourrait créer un précédent.

Le Maire en convient. Il précise qu'il s'agit d'une parcelle appartenant à Mme. FREYSSAC, personne d'âge très avancé et qui habite en région parisienne.

Nos services passent effectivement la machine pour ne pas laisser une friche au milieu des habitations voisines.

Le Maire précise que si une plainte était déposée en mairie, il appliquerait la règle soit l'envoi d'un premier courrier à Mme. FREYSSAC, puis mise en demeure en recommandé, puis en cas de non réponse probable : huissier, puis avocat ... puis exécution d'office avec envoi de la facture, puis en cas de non paiement, probable aussi, l'engagement d'une procédure de recouvrement avec les services fiscaux ... l'ensemble de la démarche couterait à la commune beaucoup plus cher en temps passé et en frais annexes qu'une heure de travail.

*Pour information : Mme FREYSSAC contactée envisage de léguer son terrain à la commune en échange de son entretien.*

### ***III - h) Accès au secrétariat de mairie***

Monsieur TALBERT fait remarquer que la porte du secrétariat reste parfois ouverte alors que des réunions de personnes étrangères aux services se tiennent dans la salle du Conseil.

Le Maire répond qu'il sera rappelé aux personnels et aux élus de fermer la porte en sortant.

---